

# À quoi sert donc le DEIS ?

Succédant au DSTS et encore méconnu, le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) vise à former des cadres du social, considérés comme des « experts des politiques sociales ». Mais qu'est-ce que l'ingénierie sociale ? *Lien Social* a accédé à certains travaux : ils reflètent une réalité de terrain polymorphe, dans un contexte d'objectifs de compétitivité issus du secteur économique marchand...

Enregistré au niveau I du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS, qui succède au diplôme supérieur du travail social, DSTS) permet à des travailleurs sociaux de devenir « des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale » capables d'appréhender les différentes politiques publiques et de problématiser les questions sociales. Par décret, la direction générale de l'action sociale (DGAS, aujourd'hui DGCS [C comme cohésion]) avait en effet officialisé le nouveau diplôme à l'été 2006, remplaçant un DSTS créé, lui, en 1978.

D'une durée de trois ans, la formation DEIS comporte 700 heures d'enseignement théorique et 175 heures de formation pratique. Trois épreuves pour trois domaines de compétences valideront ce diplôme : d'une part, la production de connaissances (300 heures) se vérifiera par un mémoire de recherche de 100 à 120 pages soutenu devant un jury organisé par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass). D'autre part, une épreuve d'« ingénierie de développement » se finalisera par un rapport collectif d'une trentaine de pages, avec soutenance orale organisée par les centres de formation devant trois examinateurs. Enfin, une épreuve de communication et ressources humaines (DF3) : là, il s'agira pour le candidat de rendre un article de 10 000 à 12 000 signes, validé en double correction.

## Revue du Cedias

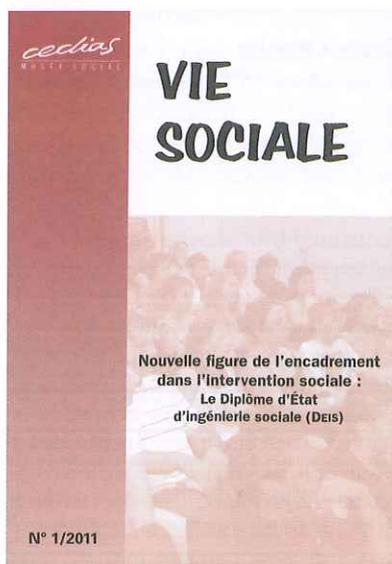
Le DEIS, estime la revue du Cedias qui y consacre son premier numéro de l'année (*Vie sociale* n° 1/2011, *Nouvelle figure de l'encadrement dans l'intervention sociale : le DEIS*), « n'a pas encore été très bien repéré par les travailleurs sociaux et par leurs employeurs, car ils ne comprennent pas bien à quelles fonctions ou emplois il correspond ». Or, l'ingénierie sociale va du diagnostic local à la conduite de projet, de l'animation du réseau d'acteurs à la programmation,

de la formation au conseil... « Dans un monde où les compétences collectives et où le concept d'entreprise apprenante sont devenus des impératifs, il est indispensable que les structures d'intervention sociale intègrent cette nouvelle fonction qui contribue à une dynamique d'innovation dans ce champ. Si les travailleurs sociaux ne s'emparent pas de la spécificité de ce diplôme, d'autres le feront à leur place », préviennent ensemble l'association française des organismes de formation et de recherche en travail social (Aforts), le groupement national des instituts régionaux du travail social (GNI) et le réseau universitaire des formations sociales (RUFFS).

À Paris, l'école supérieure de travail social (Etsup) est l'un des centres de formation assurant ce cursus. *Lien Social* a pu consulter un certain nombre de travaux rendus dans le cadre d'une des trois épreuves, le DF3. Les productions nous ont semblé, dans leur diversité, rendre compte du paysage actuel du travail social, de ses préoccupations, de ses appréhensions. En articulant bien le local, la pratique, avec le global, et la (les) politique(s).

## Mutations du secteur

Dans le domaine de l'accueil des demandeurs d'asile, « les évolutions récentes n'installent-elles pas les structures sociales d'accueil dans une dépendance organisée à des fins politiques ? », s'interroge pour sa part



LE DEIS SERT À FORMER LES EXPERTS  
DES POLITIQUES SOCIALES...

ET À QUOI SERVENT  
CES EXPERTS?



Bénédicte Larnaudie, actuellement directrice adjointe d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Comment ce droit constitutionnel a-t-il été percuté, et peu à peu rogné, par exemple par le code d'entrée et de séjour (Ceseda) et l'harmonisation européenne? « Arriver à concilier protection de la personne avec l'application du Ceseda relève du grand écart », observe-t-elle. Dans une sorte de cri d'alarme étayé, elle explique comment les associations – aux budgets si allégés – sont garantes du contrôle, et amenées à bricoler : les travailleurs sociaux ne sont-ils pas devenus, « au fil des nouvelles circulaires et lois encadrant la demande d'asile, des passeurs de normes tordant ou distordant l'aide et l'accompagnement tels que décrétés par les politiques et les technocrates? ». L'engagement éthique des salariés, des instances associatives fortes et engagées, la mise en réseau et l'innovation pourraient leur permettre, selon l'auteure, de retrouver le sens de leur mission d'origine. Territorialisation, déconcentration, décentralisation, segmentation... Ne reculant pas devant la complexité, Patrick Milhe Poutingon aborde les problèmes d'articulation entre ac-

tion sociale et territoire de vie, sous l'angle des difficultés d'accès aux droits se heurtant à cette territorialisation. Prenant appui sur deux exemples concrets un peu kafkaïens, il pointe cruellement l'inadaptation entre « territoire vécu » et « territoire administratif » et, par conséquent, propose de revisiter la territorialisation des politiques sociales. Pour lui, non seulement les normes actuelles « freinent l'accès aux droits des usagers », mais elles « peuvent aussi le cas échéant entraîner des disparités de prises en charge et in fine des inégalités entre citoyens ».

#### Quid de l'humain ?

Un troisième article aborde les mutations du service social sous l'angle de la ruralité, au travers d'un organisme de Sécurité sociale. « Quid de l'humain dans ce que certains appellent marchandisation et d'autres logiques gestionnaires ? » interroge Emmanuelle Guillot. Via une observation affûtée, elle déplore la diminution du nombre de salariés du service social spécialisé, la logique prépondérante du profit, celle de l'individualisme au détriment du collectif et l'« hypertrophie » du management.

Pour la plupart anciens travailleurs sociaux, les responsables d'action sociale sont « peu à peu remplacés par des responsables issus d'autres services sans lien avec le service social » ; les directions doivent « prouver aux politiques au pouvoir qu'il est possible de faire de plus en plus avec de moins en moins » ; certains services apparentés au social tendent à devenir concurrentiels... « Les associations restaient attachées à une certaine éthique mais aujourd'hui, elles sont obligées de faire face aux diverses normes et renforcent un système gestionnaire à leurs propres dépens », conclut-elle tristement.

#### Le care et le genre

Que faire ? Dans un contexte de « gestion rationalisée et d'objectifs de compétitivité issus du secteur économique marchand », le concept de care et la question du genre sont-elles à prendre en compte – et si oui, comment ? – dans le travail social ? Dans une contribution intitulée *Le travail social émotionnel comme composante de la compétence*, Marie Mormesse, assistante sociale, explore la question. Lorsque pèsent des menaces d'« invisibilisation des compétences particulières » et de « reproduction des inégalités sociales de sexe au travail », l'auteure explique pourquoi le travail social pourrait davantage s'envisager comme une activité de care, et comment il serait utile de « réinterroger la féminisation du secteur ». Pour appuyer son propos, elle pointe l'évaluation : « Les outils utilisés ne renseignent pas sur l'investissement subjectif, la qualité des relations nouées, l'effort déployé et l'adaptation permanente aux situations particulières dont font preuve les professionnels. »

Par ailleurs, notre pays dispose-t-il d'une véritable politique globale en matière de jeunesse ?, questionne Evelyne Roche... qui répondra au final par la négative à cette interrogation. Son travail souligne pourtant l'importance de « l'objet jeunesse » comme construction, invention sociale (cf. Bourdieu), et analyse les enjeux éco-

nomiques qui accentuent la fracture sociale. À partir de quatre exemples historiques (Vichy et l'organisation politique de la jeunesse, l'abaissement par Giscard de la majorité, les lois Perben I et II, et l'abaissement de l'âge d'entrée en apprentissage de 16 à 14 ans en 2005), elle rappelle les paradoxes existants entre politique sociale et politique jeunesse.

### Décloisonnement et transversalité

Le decloisonnement et la transversalité sont pleinement à l'ordre du jour. Dans un article intitulé *Le travail avec les familles en psychiatrie infanto-juvénile (PIJ) — Vers une redéfinition de la place des assistants de service social*, Isabelle Martin, elle-même AS dans un service de PIJ, tente de cerner les effets de la « *vulnérabilité sociale* » sur le développement de l'enfant et la capacité

**Au final, dans des domaines divers, ces travaux de cadres ou futurs cadres donnent une forte image du terrain.**

protectrice des familles. Dans un milieu professionnel où « *la place du social ne va pas de soi* », l'enjeu pour l'AS est bien de se réapproprier une dimension pleine et entière. Elle cite le psychiatre Lucien Bonnafé, témoin en 1975 : « *J'étais formé par les assistantes sociales [...], le monde du service social apporte là une source, un affluent sans lequel on ne peut pas comprendre grand-chose* »...

Autre contribution : la mairie de Paris développe un espace de rencontres innovant en direction de ses salariés artistes, au sens large. Marie-Lys Bailleul observe que les travailleurs sociaux y participent en nombre croissant ; elle explore les bénéfices de ce carrefour entre pratiques professionnelles et pratiques culturelles : « *nou-*

*veau lien entre esthétique et vie sociale* », prise en compte du sensible, de l'émotionnel, de la « *reliance sociale* » (dixit le sociologue Michel Maffesoli), mais aussi « *véritable vecteur de la motivation au travail* »...

### Reffet du terrain

Très différent, un article intitulé *Revisiter l'image de l'accueil d'enfants placés en foyer éducatif* : ici, il s'agit de déconstruire l'image négative de l'accueil en institution – et de rétablir sa pertinence – vis-à-vis du placement familial « *considéré comme idéal* ». Partant de l'« *empreinte d'une histoire lourde* », celle du placement des enfants depuis la Révolution jusqu'à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, l'auteure revisite l'image de l'internat éducatif et analyse, à partir d'une étude exploratoire menée par des étudiants en DEIS sur le devenir des enfants placés, une « *action éducative collective riche et marquante* ».

L'émergence d'un cinquième risque est également à l'ordre du jour : dans un travail intitulé *Les personnes handicapées vieillissantes, au risque d'une prise en charge solidaire ou assurantielle*, une autre candidate, Véronique du Chevron, se penche sur cette problématique. Elle pointe un effet pervers : longtemps attendu par les associations comme la politique sociale instaurant un droit universel à compensation de la perte d'autonomie, ce cinquième risque ferait aussi émerger une logique assurantielle qui, prenant le pas sur la logique solidaire, compromet au final la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes. L'auteure insiste sur la nécessité de la mutualisation des moyens et celle de la participation des personnes handicapées et dépendantes elles-mêmes : « *Cela permettrait d'envisager leurs réels besoins au lieu de tout interpréter en termes de coût* », conclut-elle.

### Valeurs fondatrices

Travailleur social déjà titulaire d'un Master 1, Lionel Vuittenez s'est intéressé à la place du microcrédit dans

le panel des dispositifs d'insertion, et à l'accompagnement social spécifique qu'il requiert. Plaidant pour un meilleur dialogue entre travail social et finances solidaires, il met efficacement en lumière « *la place croissante d'une forme de maltraitance financière comme phénomène social source d'exclusions* ». Encore trop peu utilisé par les professionnels du travail social, cet outil, selon lui, représente une nouvelle approche susceptible de poser « *les fondements éthiques d'un accompagnement complémentaire à l'action sociale* ».

Danièle Poissenot, elle, s'est penchée sur le partenariat incontournable entre le secteur médico-social et l'Éducation nationale à propos de la scolarisation des enfants sourds : « *Les dissocier reviendrait à confiner le système au stade de l'intégration, c'est-à-dire des situations partielles, tolérées ou refusées*. » Interrogeant la vertu des textes de loi en regard des multiples obstacles à leur bonne application, elle entend « *poser des principes de réalité qui répondent aux attentes de la loi de 2005* ». Tout en constatant que cette collaboration se heurte aux « *changements d'enseignants répétés, et à l'augmentation considérable du travail écrit* ».

Au final, dans des domaines divers, ces travaux de cadres ou futurs cadres donnent une forte image du terrain. Ils rassurent également sur une prise en compte des valeurs fondatrices du travail social, dans un contexte de plus en plus incertain.

**Léo Grenel**

### Contacts :

benedicte.larnaudie@free.fr  
patrick.milhe.poutingon@gmail.com  
yomagui@orange.fr (Emmanuelle Guillot)  
mormesse.marie@gmail.com  
ev.roche@orange.fr (Evelyne Roche)  
isabellemartin92@hotmail.com  
marielys.bailleul@gmail.com  
lionelvuit@hotmail.com (Lionel Vuittenez)  
daniele.poissenot@orange.fr